Image not found or type unknown

# Vice caché sur auto ou pas que faire ?

Par **MAXTEX**, le **16/05/2012** à **21:12**

bonjour, je suis vendeur d'une bmw E60 120000km de 2003 vendue le 23-12-11 à 14900 Euros, L'acheteur m'envoie une lr pour une expertise avec son expert et le mien pour vice caché. Cause casse moteur du à " clapet d'admission avaler par le moteur" à 126000km le 27-04-12. ou ma reponsabilité peut être engager selon eu. Apres quelques recherche sur le net je m'aperçois que ce problème et bien connue de Bmw. de plus le courrier en Lr à été poster le 09-05-2012 et reçu du postier le 16-05-2012 pour une convocation le 05-06-2012. je suis obliger de prendre un expert ? que faire exactement ? je precise l'entretien à été fait chez Bmw facture à l'appuie. Merci

Par **razor2**, le **17/05/2012** à **10:33**

Bonjour, je vous conseille de vous rendre à cette expertise avec un expet que vous aurez mandaté ou que votre assurance, si vous bénéficiez de la protection juridique, aura mandaté pour vous...
Pour qu'il y ait vice caché, il faut que le problème existait au moment de la vente (ce que l'expertise déterminera), qu'il rende le bien impropre à son usage (c'est le cas) et qu'il ne pouvait pas être visible lors de l'achat (apparemment aussi le cas).
Il y a quand même eu 5 mois entre le problème et l'achat et 6000 kms si j'ai bien lu. Vous pourrez axer votre "défense" sur ce fait pour justifier que le problème n'existait pas au moment de la vente.
Tenez nous au courant.

Par **fra**, le **17/05/2012** à **12:10**

Bonjour,

Je suis en total accord avec Razor2 car il ne faut pas prendre cette attaque à la légère.
Vous avez un autre argument à faire valoir : l'entretien a toujours été suivi par un représentant de la marque.

Ce qui est étonnant réside dans le fait que, si le problème était bien connu (j'en ai, moi-même, entendu parler), et il faut bien reconnaitre que la période 2000-2005 n'a guère été glorieuse, en matière de fiabilité, pour plusieurs constructeurs dont BMW, pourquoi la marque n'a pas

effectué un rappel massif pour le corriger ?

Le seul point qui me parait négatif pour vous est constitué par le kilométrage de votre automobile car 126.000 kilomètres pour une BMW série 5 n'est pas une distance énorme pour une automobile de cette catégorie.

Par **MAXTEX**, le **17/05/2012** à **21:17**

Bonsoir,Je précise mon post sur la bmw. C'est pour mes parents qui sont bien embêter avec ce soucis,Car si faut récupérer la voiture hs et rendre l'argent à l'acheteur donc 14900euros + les frais occasionnel dans le pire des cas ! (l'argent lui a été investie dans une nouvelle voiture).l'entretien fait chez bmw ! voiture en plus vendue un peu en dessous de l'argus et en parfait état au moment de la vente donc assez bonne affaire déjà pour l'acheteur au départ et ct-ok. Pourquoi Bmw qui connait le problème sur ce point n'a pas alerté mes parents à chaque entretien au concessionnaire pour effectuer le changement de (clapet-80euros !)ou au moins le contrôle de la pièce ! Comme il s'agirait d'un défaut de conception de l'axe du clapet sur la 530d et même apparemment la 320d et 330d aussi! mais reconnue pas bmw quand cela lui chante !! et au cas par cas et en justice le plus souvent. Maintenant c'est mes parents qui vont devoir répondre de ce gros problème. Il me manquait des informations donc voilà exactement à ce jour, La cause clapet d'admission parce que mon papa à téléphoner au garage pour l'information. Moteur " hs ou non " point inconnu encore. Faut attendre le 5 juin 2012 et la convocation pour l'expertise. Je vous en dirais plus le 5 juin. Merci pour vos réponses

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés